

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 30/10/2024 Date d'affichage : 31/10/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11	L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.
---	---

Absents excusés :

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir Mr Michel LEBouc

Mr Boris BOYAVAl donne pouvoir à Mr Christian LAN

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mme Sylvie COUPE

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

N°117- 2024

Révision des tarifs 2025 pour la location de salles

Madame Stéphanie GARNIER, 3ème adjointe, indique que la commission des finances réunie le 30 octobre 2024, a analysé l'ensemble des tarifs pratiqués en 2024 et propose le tableau tarifaire suivant :

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20241107-D117_2024-DE

Salle Communale		
Capacité maximale : 100 personnes sans vaisselle		
Chèque de caution	200,00 €	Inventaire dès le lendemain de la location. Restitution du chèque de caution après paiement définitif de la location
Nettoyage et rangement insuffisant	150,00 €	Sols, tables, portes, sanitaires, matériel de cuisine...
si Observations	Fournir un écrit ou un mail avant 12H le jour de la location à la Mairie	
Location	Période du 01/05 au 30/09 (sans chauffage)	Période du 01/10 au 30/04 (avec chauffage)
Location de moins de 3 Heures : Vins d'honneur, rassemblement...		
Commune	60,00 €	110,00 €
Hors Commune	110,00 €	170,00 €
Location gratuite en cas de décès d'un habitant de la commune		
Location + cuisine (sans vaisselle) - 1 Jour		
Commune	180,00 €	240,00 €
Hors Commune	260,00 €	350,00 €
Location + cuisine (sans vaisselle) - 2 Jours		
Commune	250,00 €	310,00 €
Hors Commune	330,00 €	430,00 €
Location + cuisine (sans vaisselle) - Jour supplémentaire		
Commune	30,00 €	50,00 €
Hors Commune	50,00 €	70,00 €
Salle Animation "La Foucherais"		
Capacité maximale : 60 personnes sans vaisselle		
Chèque de caution	200,00 €	Inventaire dès le lendemain de la location. Restitution du chèque de caution après paiement définitif de la location
Nettoyage et rangement insuffisant	150,00 €	Sols, tables, portes, sanitaires, matériel de cuisine...
si Observations	Fournir un écrit ou un mail avant 12H le jour de la location à la Mairie	
Location	Période du 01/05 au 30/09 (sans chauffage)	Période du 01/10 au 30/04 (avec chauffage)
Location de moins de 3 Heures : Vins d'honneur, rassemblement...		
Commune / SLVIE	40,00 €	80,00 €
Hors Commune	80,00 €	130,00 €
Location gratuite en cas de décès d'un habitant de la commune		
Location (sans vaisselle) - 1 Jour		
Commune	120,00 €	180,00 €
Hors Commune	180,00 €	260,00 €
Location (sans vaisselle) - 2 Jours		
Commune	180,00 €	240,00 €
Hors Commune	250,00 €	330,00 €
SLVIE/GAZELEC activités régulières	Gratuit	
Salle des Sports "La Foucherais"		
Pas de location aux Particuliers		
Nettoyage et rangement insuffisant	150,00 €	Sols, tables, portes, sanitaires, matériel de cuisine...
SLVIE/GAZELEC activités régulières	Gratuit	
Location	Période du 01/05 au 30/09 (sans chauffage)	Période du 01/10 au 30/04 (avec chauffage)
Associations extérieures jusqu'à 7 occupations par an	100 € / jour	180 € / jour
Associations extérieures à partir de 8 occupations par an	200 € / jour	280 € / jour

Pour les associations communales, elles bénéficieront d'une location de salles pour un repas pour le week-end.

Si la capacité de la salle ne permet pas d'organiser cet évènement, une aide financière correspondant au montant d'un repas sans chauffage sera accordée.

Les utilisations des salles pour les activités, les associations communales sont gratuites dans la semaine.

Pour les Fêtes de quartier, la location de la salle de la Foucherais (RDC) est possible une fois par an gratuitement, sous la responsabilité d'une personne (personne porteuse de cette manifestation).

Par contre, si la commune a besoin d'une salle, elle est prioritaire à tout moment. Toute vaisselle cassée ou perdue sera facturée aux associations.

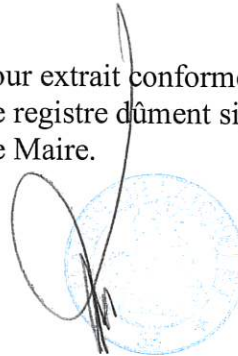
Toutes les associations communales pourront bénéficier d'une location de chapiteau par an non reportable. Les dimensions maxi seront de 4 m x 8 m soit 32 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les tarifs à appliquer pour l'année 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

A circular official stamp in blue ink is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature is written over the stamp and extends upwards.